

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021 À 18:30**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Annie LALLEMAND, Marie-Laure RIVALS

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Marie-Hélène BUCHON

Étai(en)t absent(s) :

François MORELLE Représentant l'association AEI

Secrétaire de séance : Jérôme ROBERT

**OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020
DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – ADOPTION.**

Rapporteur : Théo PEREZ

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est appelé, chaque année, à voter le compte administratif (CA), dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice précédent.

Avant d'en entamer la présentation, il convient de rappeler que l'exercice 2019 a vu la mise en place de deux budgets annexes régis par la norme comptable M22, applicable aux services et établissements sociaux et médico-sociaux, pour le suivi budgétaire et comptable de l'activité du service d'aide à domicile, ainsi que de la résidence autonomie La Fontaine. Leur création s'est accompagnée de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement des budgets annexes vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois leur masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes.

En consolidant les trois budgets sur l'exercice 2020, l'évolution du résultat de clôture ressort en hausse de +42,5%, soit une augmentation de +100 742 € du fonds de roulement par rapport à 2019, dont +91 429 € en fonctionnement et +9 313 € en investissement.

S'agissant du budget principal, les résultats de clôture 2020 s'établissent comme suit :

Budget principal	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	1 298 248,49 €	38 095,28 €	1 336 343,77 €
Dépenses	1 255 217,87 €	2 481,85 €	1 257 699,72 €
Résultat (Rec. - Dép)	43 030,62 €	35 613,43 €	78 644,05 €

I – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements, les évolutions par chapitre ressortent ainsi :

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-20
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	99 218 €	37 989 €	-61,7 %
012	CHARGES DE PERSONNEL	736 350 €	839 145 €	+14,0 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	154 570 €	138 946 €	-10,1 %
66	CHARGES FINANCIERES	300 €	300 €	0 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	154 544 €	229 210 €	+48,3 %
Total opérations réelles		1 144 981 €	1 245 590 €	+8,8 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	8 116 €	9 628 €	+18,6 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 153 097 €	1 255 218 €	+8,9%

Après retraitements (ventilation de la masse salariale, et neutralisation des flux croisés en dépenses et recettes, entre les différents budgets), permettant de mieux cerner les évolutions propres de chaque budget en supprimant les doubles comptes, les variations suivantes peuvent être constatées :

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-20
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	99 218 €	37 989 €	-61,7 %
012	CHARGES DE PERSONNEL	81 889 €	113 958 €	+39,2 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	154 570 €	138 946 €	-10,1 %
66	CHARGES FINANCIERES	300 €	300 €	0 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	251 €	0 €	-100 %
Total opérations réelles		336 227 €	291 193 €	-13,4 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	8 116 €	9 628 €	+18,6 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		344 343 €	300 821 €	-12,6%

Après retraitements, les dépenses de fonctionnement reculent de -44 K€ (-12,6%), par rapport au CA 2019, et ce en dépit d'une hausse de +32 K€ (+39,2%) des dépenses de personnel.

En effet, les charges à caractère général diminuent de -61 K€ (-61,7%), et les autres charges de gestion courant de -16 K€ (-10,1%), essentiellement sous l'effet de la crise sanitaire :

- Voyages des anciens : -45 K€ ;

- Repas de fin d'année des anciens : -9 K€ ;
- Repas des mercredis des anciens : -12 K€.

D'autres évolutions découlent du caractère non-récurrent de certaines dépenses réalisées en 2019 :

- Subventions aux associations : -7 K€, du fait d'une subvention exceptionnelle de 7 K€ versée en 2019 au nouveau Comité du Personnel, équivalente à la dévolution reçue d'une part de l'actif de l'Amicale des Territoriaux de Bois-Guillaume – Bihorel (ATBGB) consécutivement à sa dissolution ;
- Etudes : -6 K€, l'essentiel de la dépense correspondant au diagnostic social du territoire ayant été réglé dès 2019.

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements :

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-20
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	140 224 €	129 605 €	-7,6 %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 514 €	0 €	-100 %
70	PRODUITS DES SERVICES	766 492 €	770 933 €	+0,6 %
74	DOTATIONS	363 343 €	396 418 €	+9,1 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 €	1 €	+6,4 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 128 €	1 291 €	-85,9 %
Total opérations réelles		1 282 702 €	1 298 248 €	+1,2 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 282 702 €	1 298 248 €	+1,2 %

Après retraitements :

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-20
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	140 224 €	129 605 €	-7,6 %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 514 €	0 €	-100 %
70	PRODUITS DES SERVICES	118 564 €	64 488 €	-45,6 %
74	DOTATIONS	363 343 €	396 418 €	+9,1 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 €	1 €	+6,4 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 128 €	1 291 €	-85,9 %
Total opérations réelles		634 774 €	591 803 €	-6,8 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		634 774 €	591 803 €	-6,8 %

Tout comme les dépenses, mais de manière moins prononcée en proportion, les recettes de fonctionnement après retraitements reculent par rapport au CA 2019 (-43 K€, soit -6,8%), pour partie sous l'effet de la crise sanitaire :

- Excédent de fonctionnement reporté : -11 K€ ;
- Voyages et repas de fin d'année des anciens : -39 K€ ;
- Repas des mercredis des anciens : -14 K€ ;
- Produits exceptionnels : -8 K€, du fait de la recette exceptionnelle perçue en 2019 correspondant à la dévolution déjà mentionnée d'une part de l'actif de l'Amicale des Territoriaux de Bois-Guillaume – Bihorel (ATBGB) consécutivement à sa dissolution, pour un montant de 7 K€ ;
- Participation Ville : +33 K€.

Il en découle un résultat de fonctionnement après retraitements qui demeure stable (+0,2%) entre 2019 et 2020, à hauteur de 291 K€.

III – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2020
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 792 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	690 €
Total opérations réelles		2 482 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 482 €

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2020 consistent dans :

- L'achat de matériels et mobiliers, à hauteur de 1,8 K€ : congélateur et présentoirs muraux destinés à la distribution des colis alimentaires, un fauteuil de bureau, une armoire de rangement pour le bureau d'accueil du CCAS, ainsi que deux smartphones ;
- Le versement de deux avances remboursables, pour un total de 0,7 K€.

IV – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2020
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	26 452 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 326 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	690 €
Total opérations réelles		28 467 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	9 628 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		38 095 €

L'excédent d'investissement reporté s'établit à 26 K€, en baisse de -22 K€ par rapport à 2019. En effet, le résultat de clôture 2019 de la section d'investissement, reporté sur 2020, avait été amoindri par une opération non budgétaire de transfert des cautions encaissées vers le budget annexe de la résidence, réalisée par le Comptable public.

Le chapitre 10 comptabilise le produit du FCTVA, soit 1,3 K€ en 2020.

La recette de 0,7 K€ au chapitre 27 – autres immobilisations financières – correspondant au remboursement de l'avance de même montant évoquée précédemment en dépenses d'investissement.

Le CCAS n'a pas recouru à l'emprunt en 2020, et n'a ainsi toujours aucun stock de dette à rembourser.

Quant au chapitre 040, celui-ci enregistre les seules dotations aux amortissements, destinées à financer le renouvellement régulier des investissements.

Le résultat d'investissement se chiffre à 36 K€, en progression de +34,6 % entre 2019 et 2020.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal du CCAS,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Jérôme ROBERT Président de séance et demandé au Président de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal du CCAS, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

